



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt et un septembre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien MICHALLET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 17

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

Présents : MM. MICHALLET Damien, ALLAROUSSE Nicolas, AUBIGNAT Stéphanie, BALLEFIN Robert, BOUCHÉ Christian, CANET Véronique, DERDERIAN Philippe, DUMOULIN Chantal, GAIFFIER Jean-Philippe, GENILLON André, GOICHOT Guadalupe, GRUOT Mireille, MILLY Roger, ROGEMOND Ludivine, ROGEMOND Maurice, SADIN Christine.

Excusée : Mme CORREIA Alexia

Monsieur DERDERIAN Philippe est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à vingt heures.

Le procès-verbal de la séance du 30 août 2018 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

ATTRIBUTION MARCHÉ - CRÉATION D'UN GIRATOIRE RD124/ALLÉE DES MURIERS

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint en charge des travaux, rappelle au Conseil Municipal qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié pour le marché concernant la création du giratoire RD124/ALLEE DES MURIERS, le 27 juillet 2018 dans le journal d'annonces légales « L'ESSOR ».

La date de remise des offres a été fixée au 10 septembre 2018 à 11h00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 18 septembre 2018 à 17h30 pour procéder à l'ouverture des plis et le mardi 25 septembre 2018 à 14h00 pour l'attribution du marché.

27 dossiers ont été retirés.

2 entreprises ont présenté une offre :

- JEAN LEFEBVRE : tranche ferme : 1 298 620, 37 € HT soit 1 558 344, 44 TTC
 - Option éclairage public : - Filiaire : 93 835, 54 € HT soit 112 602, 65 € TTC
 - Solaire : 22 232, 88 € HT soit 26 679, 45 € TTC
- RMF TP : tranche ferme : 1 412 953, 50 € HT soit 1 695 544, 20 € TTC
 - Option éclairage public : - Filiaire : 122 614, 00 € HT soit 147 136, 80 € TTC
 - Solaire : 28 320, 00 € HT soit 33 984, 00 € TTC

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise JEAN LEFEBVRE :

- tranche ferme : 1 298 620, 37 € HT soit 1 558 344, 44 TTC
 - Option éclairage public : - Filiaire : 93 835, 54 € HT soit 112 602, 65 € TTC
 - Solaire : 22 232, 88 € HT soit 26 679, 45 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de valider la décision de la commission d'appel d'offres et de retenir l'entreprise JEAN LEFEBVRE de BOURGOIN-JALLIEU.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

RAPPORT ET CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER ET LA DEMANDE D'INSTAURATION DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFERENTES A L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) DE SATOLAS-ET-BONCE EXPLOITEE PAR LA SOCIETE SUEZ RV CENTRE EST

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que le commissaire enquêteur a rendu son avis relatif à l'enquête publique qui a eu lieu du 23 juin au 23 juillet 2018 sur le territoire de la commune.

Cette enquête faisait suite à la demande d'autorisation présentée par la société SUEZ RV CENTRE EST en vue de l'optimisation de l'exploitation de la zone « SATOLAS 3 » (création du casier n°6) et de l'extension de la zone de servitudes autour de l'emprise ICPE de l'ISDND de SATOLAS ET BONCE.

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable et sans réserve au projet, assorti des recommandations suivantes. En effet, il évoque :

- Première recommandation : la tenue des engagements de SUEZ en ce qui concerne la cartographie des émissions gazeuses ainsi que le bilan annuel des plaintes concernant les odeurs.
- Deuxième recommandation : le contrôle permanent des opérations concernant le stockage des déchets amiantés, ainsi qu'une information régulière à la population de SATOLAS ET BONCE sur ces contrôles, compte tenu de la relation particulière des habitants vis-à-vis de ces produits.
- Troisième recommandation : le réaménagement paysager du site dès l'autorisation accordée, contrairement à ce qui se serait passé lors de la précédente autorisation.
- Quatrième recommandation : mettre en place « une nouvelle gouvernance » composée d'élus/SUEZ assorti d'un protocole signé par les parties reprenant les engagements des deux parties. En cas de non-respect des engagements cela pourrait donner lieu à des sanctions pécuniaires.

Sur l'extension des servitudes, le commissaire enquêteur émet un avis favorable sans réserve.

Madame Ludivine ROGEMOND demande qui fera les contrôles.

Le Conseil Municipal est stupéfait par ce retour malgré tout le travail fait en toute objectivité et de manière constructive par la commune. La municipalité est déçue que sa délibération ne soit retenue qu'à titre indicatif et ne soit assortie que de recommandations notamment en ce qui concerne le dépôt de l'amiante. La commune reste soucieuse et sera vigilante sur l'avenir.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de lancer la négociation d'une nouvelle convention entre SITA SUEZ et la commune et lui demande de préserver les intérêts du village.

INVITATION JOURNEE DE L'INNOVATION SUEZ LE 12 OCTOBRE 2018

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que les 12 et 13 octobre prochains, SUEZ ouvre les portes de ses sites en France métropolitaine et en outre-mer afin de valoriser ses engagements et ses solutions innovantes en matière de gestion de l'eau et des déchets.

Sur le Nord-Isère, l'Installation de Stockage de déchets de Satolas-et-Bonce ouvrira son site le vendredi 12 octobre à 10h30.

Au programme de la matinée :

- Découverte des innovations développées par SUEZ
- Rencontre avec nos partenaires, spécialistes de la valorisation énergétique des déchets (Arol Energy, Deltalys, Engie Green et INSA Lyon)
- Visite guidée du site
- Buffet déjeunatoire

CONVENTION DE PRESTATIONS PONCTUELLES AVEC LA CAPI

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que la commune ne dispose pas en interne de moyens nécessaires et suffisants pour réaliser les prestations de service citées ci-dessous.

Pour ce faire, elle peut solliciter la CAPI pour bénéficier de prestations ponctuelles de service dans les domaines suivants :

- Balayage mécanique des voiries communales, communautaires, des cheminements piétons, places et parkings communaux
- Elagage-fauchage-débroussaillage des voiries communales et communautaires
- Entretien des voiries communales
- Signalisation horizontale des voiries communales, places et parkings communaux
- Signalisation verticale de police des voiries communales, communautaires, places et parkings communaux
- L'entretien exceptionnel du patrimoine communal arboré

Ces prestations ponctuelles peuvent être réalisées par la CAPI pour le compte de la commune à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'en 2021.

Les dispositions des articles L.5216-7-1, L.5215-27 et L.5211-56 du code général des collectivités territoriales octroient aux communautés d'agglomération la possibilité de réaliser des prestations de service relevant des attributions des communes membres et pour le compte de ces dernières, sous la forme de conventions de gestion d'équipements ou de service.

La présente convention vise à définir le cadre d'intervention de la CAPI en la matière ainsi que les modalités tarifaires de diverses interventions ponctuelles demandées par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le maire à signer la convention cadre « **convention de gestion prestation ponctuelle de service centre technique 2017** » avec la CAPI
- La convention est jointe à la présente délibération.

MAISON LOTISSEMENT LE CLOS DES PINSONS

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle au Conseil Municipal que lors du Conseil Municipal du 20 juillet 2018, il a été décidé de la vente d'une des maisons du Lotissement « le Clos des Pinsons » mais que le prix devait être significatif. Un mandat a été confié à Monsieur LEVASSEUR.

Plusieurs visites ont eu lieu dont un couple avec deux enfants qui ont fait une proposition à 330 100 €.

Monsieur le Maire décide de mettre au vote cette proposition. Après un tour de table, 14 élus sont pour la vente et deux contre.

Monsieur le Maire prendra contact avec la personne mandatée pour lui faire part de cette décision.

Monsieur le Maire souhaite que le produit de cette vente serve obligatoirement à la construction de nouveaux logements plus adaptés aux besoins de la commune. Au prochain Conseil Municipal, sera mis à l'étude un plan d'action concernant la réalisation de logements locaux.

REGLEMENTATION EPANDAGE AGRICOLE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire informe le conseil municipal que suite aux odeurs nauséabondes provoquées par l'épandage des boues et de compost, et aux diverses protestations, il est impératif de mettre en place une réglementation communale qui permettrait de limiter ces odeurs :

Il propose au Conseil Municipal la réglementation suivante :

- Distance de stockage des boues et compost à plus de 500m des habitations.
- A moins de 200 m des habitations, l'enfouissement devra être immédiat.
- Au-delà de 200m des habitations l'enfouissement devra être fait dans les 24 h de l'épandage.
- Ne pas épandre par forte chaleur ou dans les cas où l'enfouissement ne pourra pas être réalisé (sécheresse).
- Se référer strictement aux dates d'épandage départementales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la réglementation de l'épandage sur la commune.

CHARTRE MARIAGE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, souhaite la mise en place d'une Charte des Mariages afin d'encadrer la cérémonie au sein de la mairie et aux abords de celle-ci.

Cette charte est rédigée aussi dans le but d'éviter tout débordement, de minimiser les nuisances à l'extérieur et de veiller à la tranquillité des riverains.

Après lecture de celle-ci, des modifications seront apportées et sera représentée lors du prochain Conseil Municipal.

POINT PERSONNEL

1. RENTREE SCOLAIRE :

Une rentrée qui s'est bien passée ; l'installation du nouveau prestataire au restaurant scolaire a nécessité une adaptation du personnel sur la première semaine.

Tout se passe mieux après 3 semaines ; quelques petits ajustements en petit matériel ont été nécessaires.

Nous ferons un point avec l'équipe avant les vacances de Toussaint.

2. RESTAURANT SCOLAIRE :

Les nouvelles chaises ont été livrées et installées au restaurant scolaire sur tout l'espace des élémentaires ; je vous invite à passer au restaurant scolaire pour voir ce nouvel aménagement plus sympa en termes de couleur notamment.

3. ARRET DE TRAVAIL :

Nous avons à déplorer un arrêt de 16 jours en accident du travail au restaurant scolaire, une coupure lors de la préparation des repas.

Il est demandé de faire un affichage des arrêts maladie et de travail afin d'avoir une vision globale.

REORGANISATION SERVICE ADMINISTRATIF DE LA MAIRIE

Madame SADIN et Monsieur le Maire ont reçu le 14 septembre dernier les 4 collaboratrices du service administratif, afin de parfaire l'organisation du service et de répondre aux demandes de modification de temps de travail.

En accord avec les intéressées, les modifications suivantes sont apportées à compter du 1er octobre 2018 :

1. Demande de temps partiel pour une secrétaire qui souhaite modifier son temps de travail de 100 à 90%
2. Réorganisation des horaires de travail afin qu'ils coïncident au maximum avec les horaires d'ouverture au public.
3. Rotation de présence de chacune à raison d'un samedi travaillé toutes les 4 semaines, la récupération des heures s'effectuant dans les 15 jours suivants.
4. La possibilité pour les secrétaires n'habitant pas sur la commune, d'utiliser la Zoé sur la pause méridienne, sous réserve qu'elle ne soit pas utilisée dans le cadre de l'activité de la collectivité.
5. Mise en place d'un tableau de répartition des tâches et des missions
6. Modification des horaires d'ouverture au public le samedi matin de 9h00 à 12h00 (en lieu et place de 8h30/11h30), cet horaire semblant mieux convenir aux besoins des usagers (peu de visites le samedi avant 9h00 et plus de visites en fin de matinée).

BILAN FICHES INCIDENTS ANNEE 2017/2018

Madame Guadalupe GOICHOT, Conseillère Municipale Déléguée, fait part au Conseil Municipal du bilan des incidents scolaires survenus pendant l'année 2017/2018 :

BILAN FICHE INCIDENTS Année 2017/2018

DECLARATIONS D'INCIDENTS			
LIEUX	CORPORELS	COMPORTEMENTS	TOTAL
ECOLE MATERNELLE			
Restaurant scolaire	16	1	17
Périscolaire	3	2	5
TOTAL PAR ECOLE	19	3	22
ECOLE ELEMENTAIRE			
Restaurant scolaire	64	66	130
Périscolaire	1	3	4
TOTAL PAR ECOLE	65	69	134
TOTAL GENERAL	84	72	156

Ecole élémentaire : 134 déclarations
 ➡ 65 Incidents corporels
 ➡ 69 Incidents de comportement

Ecole maternelle : 22 déclarations
 ➡ 19 Incidents corporels
 ➡ 3 Incidents de comportement

POINT URBANISME et PLU

✓ Point urbanisme

Monsieur Robert BALLEFIN, Adjoint délégué à l'urbanisme, avec l'assistance de Mme Chantal DUMOULIN, présente les différentes autorisations de droit du sol traitées sur la commune en juillet à septembre 2018.

DOCUMENTS D'URBANISME	OBJET	NOM	ADRESSE des TRAVAUX	DECISION
Permis de construire en cours d'instruction	Garage	MASSIÉ Philippe	Route de la ruelle	en cours
	3 logements	GAIFFIER Maxime	Route des Sorbières	en cours
	Maison individuelle	GALIARDONNE Yann	Route de la ruelle	en cours
	4 hangars agricoles	SATTLER Marc	Lieu-dit Villonne	en cours
	Garage	PATINAUD Nathalie	Résidences de Montsolongre	en cours
déclarations préalables	Remplacement menuiserie bois en alu	MARECHALLAT Franck	Chemin de la verchère	accordée le 28/07/2018
	Ravalement façade	SCI IMMO LEANDRO	Route des Sorbières	accordée le 28/07/2018
	Clôture	PAYNOT Patrick	Chemin des Marais	accordée le 29/07/2018
	Panneaux photovoltaïques	DAPVRL Eric	8 Lotissement le David	accordée le 31/07/2018
	Division terrain en 2 lots	FOURNIER Jean-Pierre	Impasse Combe Robert	accordée le 04/08/2018
	Véranda	FREYER Mylène	Route de la Bourbre	accordée le 30/08/2018
	Abri de jardin	ABRIAL Julie	Route de Bonce	accordée le 30/08/2018
	Piscine	FREYER Mylène	Route de la Bourbre	accordée le 31/08/2018
	Piscine	CHAVAS Jean-Luc	Lotissement le Ropinand	accordée le 04/09/2018
	Piscine	CURT Alain	Rue du David	accordée le 10/09/2018
	Clôture	SDIS 38	Route de la Plaine	accordée le 07/09/2018
	Clôture	BOUVIER Grégory	Impasse des Narcisses	accordée le 25/09/2018
	Fenêtre de toit	MAS Bernard	Lotissement Combe la Saume	accordée le 25/09/2018
	Pose climatiseurs	MAS Bernard	Lotissement Combe la Saume	accordée le 25/09/2018
	Garage en chambre	CROQUELOIS Benoit	Route de la Savane	accordée le 25/09/2018
Permis de construire	Maison individuelle	BARNAK Nabil	Route des Sorbières	accordé le 10/07/2018 annulé le 08/08 à la demande des intéressés
	Maison individuelle	SAUNIER Maxime	Route de la ruelle	accordé le 10/09/2018
	Garage	MEGE Magali	Impasse des Narcisses	accordé le 11/09/2018
	Maison individuelle	GOSKEL Bayram	Impasse de la Rocaille	accordé le 24/09/2018
	Maison individuelle	TOKER Ediz	Impasse de la Rocaille	accordé le 24/09/2018

✓ PLU

La révision du SCOT va bientôt toucher à sa fin, c'est pourquoi la commune va relancer l'étude de son PLU une réunion avec la commission est prévue le jeudi 11 octobre 2018 à 9h15 avec le cabinet URBA2P et Mme Muriel LAURENT de la DDT.

POINT PÔLE DES LURONS

Le dossier de dérogation est en cours d'instruction auprès de la DREAL.

Dès finalisation de la procédure administrative, les travaux pourront commencer.

POINT SUR LA SEQUENCE 14-18 AVEC LES ECOLES

Madame Stéphanie AUBIGNAT, Adjointe aux affaires scolaires, présente le programme des 3 jours pour la commémoration du centenaire de la guerre de 14/18.

Le 09/11, il est prévu un spectacle intitulé « Gris vert et azur » qui sera présenté aux enfants de l'école en journée et le soir pour tout public (places limitées à 100 personnes).

L'association Jour Jeux fera une soirée spéciale centenaire à partir de 21h

Le 10/11, spectacle « Carnet de poilu » avec une expo interactive « la guerre comme un jeu » au Foyer (spectacle limité à 20 personnes/heure à raison de 5 représentations dans l'après-midi) et au gymnase, exposition « les petits artistes de la mémoire » (entrée libre)

A 20h/20h30 est prévu un tour de chant et ginguette.

Des flyers vont être distribués avec les bulletins d'inscription et seront à retourner en mairie.

Le 11/11, défilé + lâché de ballons par le CME avec des messages de paix et vernissage de l'exposition « Les Petits Artistes de la mémoire ».

La commission fera réaliser un flyer avec le programme complet accompagné du coupon de réservation pour les spectacles.

POINT COMICE AGRICOLE

Monsieur Damien MICHALLET, donne lecture du compte rendu de la réunion du 21 septembre 2018. Les statuts du bureau seront prochainement déposés en sous-préfecture de la Tour-du-Pin.

Il a été acté le bureau suivant :

Président : Robert BALLEFIN

Vice-Président : Véronique CANET, Jean-Marc PEYAUD et Bernard DUMOULIN

Trésorière : Hélène TERRIER

Trésorier Adjoint : André BOSLOUP

Secrétaire : Brigitte MARCELO

Secrétaire adjoint : Ghislaine CHAVRET

Il a été acté les référents de commissions :

- Buvette/ Restauration : Hélène TERRIER / Chantal DUMOULIN
- Publicité : André BOSLOUP / Jean-Philippe GAIFFIER
- Logistique : Bernard MAS / Nicolas ALLAROUSSE
- Sécurité-parking-accès : Gilbert PEYAUD / André GENILLON
- Communication : Brigitte MARCELO / Soraya PROTON
- Décoration / Animation : Ghislaine CHAVRET – Maryline MOIROUD / Véronique CANET

Pour rappel, les 2 prochaines dates à retenir :

- Réunion de lancement le 12 octobre, à 19h30, au foyer.
- Lancement du Comice lors du marché gourmand du Comité des Fêtes le samedi 17 novembre matin

QUESTIONS DIVERSES

- Courrier de remerciement du Collège Jean Paul II / Lycée Paul Claudel pour l'attribution de la subvention annuelle.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Centre National pour le Développement du Sports du 03 septembre 2018 suite à la demande de subvention pour la construction du pôle des Lurons. La commune est informée qu'une nouvelle structure nationale va être mise en place, et est invitée à reprendre contact avec le pôle sport début 2019.
- Monsieur Damien MICHALLET, Maire, donne lecture du courrier du Monsieur Ibrahim AG ATTAHIR, maire, de la commune de GOROM-GOROM du Burkina Faso qui remercie chaleureusement la municipalité pour l'accueil qui lui avait été réservé lors de sa visite à SATOLAS ET BONCE.
- Visite aéroport – le **vendredi 23 novembre 2018 à 17h30** – bâtiment M1.
- Visite du centre village de **Saint Just Chaleyssin le samedi 24 novembre à 10h.**

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 26 OCTOBRE 2018 A 20H30

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à minuit trente